

Bulletin d'histoire politique

Le rapport Tremblay et l'institutionnalisation du politique dans une perspective nationaliste au Québec

Robert Comeau and Mathieu Bock Côté



Volume 16, Number 1, Fall 2007

La Commission Tremblay (1953-1956) : cinquante ans de débats sur le déséquilibre fiscal

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054594ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054594ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Comeau, R. & Bock Côté, M. (2007). Le rapport Tremblay et l'institutionnalisation du politique dans une perspective nationaliste au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 16(1), 123–131.
<https://doi.org/10.7202/1054594ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le rapport Tremblay et l'institutionnalisation du politique dans une perspective nationaliste au Québec

ROBERT COMEAU ET MATHIEU BOCK CÔTÉ

*Respectivement professeur associé au département d'histoire de l'UQAM et
candidat au doctorat en sociologie à l'UQAM*

Le gouvernement de Québec est le seul gouvernement contrôlé par une majorité canadienne-française. Tu l'as pas compris Adélard. Pis tu vas être battu pour ça.

MAURICE DUPLESSIS

C'est avec le rapport Tremblay que le nationalisme traditionaliste a marqué sa dernière étape dans l'histoire québécoise. « Testament d'une époque, voire d'un ordre social sur le point de déperir », nous dit Marc Chevrier, qui ne se trompe pas, « synthèse politique du nationalisme traditionaliste », écrit tout aussi justement Pierre Trépanier, le rapport consacrait une certaine idée du Québec portée par la première École de Montréal dont Esdras Minville fut probablement le plus éminent représentant¹. Le rapport inscrivait cette représentation au cœur d'une philosophie de l'existence sociale vouant la société canadienne-française à la préservation d'une civilisation catholique et personnaliste héritant de manière privilégiée de l'humanité européenne sur un continent profondément marqué par la modernité anglo-saxonne². C'est pour assurer la préservation de ce particularisme historique, on dirait aujourd'hui de cette identité nationale, que le rapport Tremblay en appelait à une révision fondamentale du rôle de l'État dans la vie canadienne-française dans une perspective nationaliste.

Ceux qui ne portent aucun désir de continuité dans l'histoire québécoise peineront en partie, pour cela, à s'en approprier la dimension pourtant fondatrice. Car c'est le rapport Tremblay qui a fourni à la pensée nationaliste

l'appareillage conceptuel nécessaire à son plein investissement dans l'État québécois. Entre le nationalisme canadien-français et le nationalisme québécois, on retrouve une continuité conceptuelle et historique indéniable. Car ce sont moins les contenus particuliers d'un nationalisme qui assurent sa durabilité que son institutionnalisation dans les paramètres d'une communauté politique qui distinguera elle-même la nature de sa relation avec les autres, par la reconnaissance d'une frontière qui assure à la collectivité nationale sa préservation durable. Autrement dit, il n'est pas interdit de penser que le rapport Tremblay révèle cette continuité du nationalisme en dévoilant le moment de son institutionnalisation dans les paramètres d'une province appelée à se représenter de plus en plus comme l'État québécois. On remarquera moins la profondeur de son empreinte dans une conscience historique francophone encore centrée, avec raison, sur la dimension fondatrice de la Révolution tranquille, que dans la philosophie institutionnelle de la communauté politique québécoise, pour le dire autrement, dans la pensée québécoise de l'État.

UNE DIFFUSION ENTRAVÉE ET RATÉE

Ce qui se comprend : déposé en 1956 dans un climat de semi-clandestinité qui aura surpris jusqu'aux plus sévères critiques du duplessisme, le rapport a été publiquement étouffé par un premier ministre qui déplorait son nationalisme trop poussé, radical, diront certains, à tout le moins, susceptible d'agiter une scène politique sur lequel il préférerait régner en dehors des querelles idéologiques, ce qui poussait *L'Action nationale* à critiquer le premier ministre en soutenant qu'il n'avait jamais désiré que « mollement cette enquête », ce qu'affirmèrent aussi certains des commissaires³. Duplessis aurait préféré, comme le rappelait lui-même le juge Tremblay, un rapport bref, expéditif, approfondissant dans les circonstances l'argumentaire nécessaire à la poursuite de sa lutte autour des questions financières et économiques tel qu'il l'avait mise en scène avec la création de l'impôt provincial de 1954. Il espérait aussi fonder avec un peu de philosophie politique et de sciences sociales, mais pas trop, la doctrine autonomiste qu'il revendiquait dans ses rapports avec un Canada fédéral appareillé pour une nouvelle poussée centralisatrice sous l'ombre du rapport Rowell-Sirois. Mais il ne réclamait certainement pas une bible nationaliste, non plus qu'une « bible canadienne-française » (l'expression est de François-Albert Angers).

Duplessis déchantera : disposant enfin d'autres ressources que celles, résiduelles, du mouvement qu'ils incarnaient, les nationalistes profiteront de

leur présence à la Commission Tremblay pour écrire un vaste rapport devant incarner, selon eux, une philosophie politique intégrale de l'expérience historique canadienne-française. C'était l'occasion, d'une certaine façon, de se rattraper après l'échec des années 1930 où Duplessis avait refoulé dans les marges de la politique québécoise un mouvement nationaliste qui avait pourtant contribué à le porter au pouvoir. Plus qu'une défense purement constitutionnelle de l'autonomisme dans un fédéralisme à restaurer dans son cadre fondateur, le rapport contenait surtout une représentation en profondeur de ce que devrait être un ordre social et national authentiquement canadien-français.

Présentation publique étouffée, c'est l'idée même d'une réception du rapport Tremblay qui fait problème, tant il serait peut-être plus approprié de parler de l'histoire de sa non-réception, ou de sa réception ratée (ce qui limitait, comme il va de soi, sa capacité d'inscription au centre de l'imaginaire social et dans la grammaire symbolique de la collectivité). Au moment de présenter publiquement le rapport, le 6 avril 1956, *Le Devoir*, qui passait pour un foyer d'hostilité au régime, ne fut pas invité ; la conférence de presse officielle se ferait sans lui, ce qui n'est pas sans nous en dire beaucoup sur la personnalisation du pouvoir dans les années tardives du duplessisme. Pour peu qu'on s'intéresse aux journaux de l'époque, on notera que le rapport fut accueilli dans une confusion assez généralisée, Gérard Fillion écrivant même que sa diffusion « sous bonne surveillance de la police provinciale » révélerait la moisissure d'un pouvoir despotique, contrôlant l'information susceptible de le déstabiliser. Quant à André Laurendeau, dans plusieurs éditoriaux, il revenait sur la difficulté d'obtenir une copie du rapport qui permettrait de l'étudier autrement qu'à travers un résumé remis par les autorités provinciales à la Presse Canadienne⁴.

Chose pourtant nécessaire car le rapport, selon toute vraisemblance, contenait des « remèdes radicaux », comme le titrait une manchette du *Devoir*, susceptibles de métamorphoser la représentation d'un pays qu'ils étaient de plus en plus nombreux à dire décadré de ses principes constitutionnels fondateurs. Propositions radicales qui inquiétaient d'ailleurs le Canada anglais, ses représentants en discréditant rapidement les principales conclusions, et plus encore, l'horizon idéologique, taxé à peu de chose près d'être anticana-dienne. Comme l'écrivait le *Financial Post*, « *for the first time, [les leaders du nationalisme canadien-français] had the opportunity of formulating their most extreme theories* », ce qui d'une perspective canadienne-anglaise, revenait surtout à dénoncer la politisation de la question nationale au sein même des institutions québécoises⁵.

L'INSTITUTIONNALISATION DU NATIONALISME

Mais pourtant, le rapport existait et existera un bon moment, comme le reconnaîtra Jean Lesage, qui se l'appropriera au moins partiellement, en partie justement parce que Duplessis s'était refusé d'en faire un instrument de bataille unioniste. Pour le dire comme Michèle Jean, la « mise à l'index » du rapport lui fut profitable. Lesage s'en servira surtout pour asseoir politiquement ce qu'on appellera assez rapidement les « revendications traditionnelles du Québec⁶ ». Le rapport Tremblay construira moins ces revendications qu'il n'actualisera une demande sociale partout présente dans la société québécoise liée à l'idéal d'un recouplement de plus en plus approfondi entre la communauté politique et la communauté nationale autour du domaine laurentien, tel que cela avait été formulé dès les années 1920 par les nationalistes de *L'Action française* qui se questionnaient ouvertement sur la déviation canadienne et bourrassiste du courant nationaliste et plaidant conséquemment pour sa centration autour d'une communauté politique québécoise appelée à reconnaître sa dimension canadienne-française. Car c'est un fait notable : la Commission Tremblay a su accueillir et coaguler les revendications d'une série d'acteurs sociaux, pas nécessairement convergents dans leurs aspirations, mais désirant pour la plupart une centration nouvelle du politique dans un domaine québécois appelé à jouer un rôle plus important dans l'organisation sociale et politique de la société canadienne-française. Cette idée sera progressivement appelée à s'investir pleinement dans la légitimité politique et idéologique de l'État québécois, au point de s'imposer aux différents partis qui concourront pour participer à la direction des affaires nationales.

Dans la relance du nationalisme autour d'une perspective moderniste véhiculée par le Parti libéral dès les premiers moments de sa prise du pouvoir, ce lourd héritage conceptuel et programmatique pesait. *Maîtres chez nous*, diront les libéraux. Ils s'accaparaient ainsi l'idéal d'une reconquête au moins partielle de leur existence collective par les Canadiens français. Mais plus encore, ils s'approprièrent surtout le postulat fondamental du nationalisme doctrinal : le Québec sera l'État national du Canada français. Cet idéal n'est pas apparu spontanément dans le discours social et politique au Québec. Dès les années 1920, la référence à l'État français était centrale au premier nationalisme groulxien. Mais pour que la doctrine du chanoine s'investisse pleinement dans le registre de l'action, il importait de pousser plus loin le nationalisme en en faisant plus qu'une philosophie politique, plus qu'une rhétorique historienne. Ce qui forcera le nationalisme à plaider pour une ouverture québécoise aux sciences sociales, à l'économie et la sociologie, nécessaire à la planification administrative d'une société qui s'apprenait progressivement, comme Minville en faisait d'ailleurs la promotion à

Duplessis en 1945, lorsqu'il soutenait que la thèse autonomiste devrait être défendue « scientifiquement », pour contrer « l'armée d'experts qui travaillaient à Ottawa pour démolir la cause du Québec⁷ ». Le national-technocratisme a ainsi trouvé dans la Commission Tremblay sa première expression institutionnelle. Certes, les grands technocrates viendront après : mais l'idée d'une technocratie nationaliste, ou d'une modernisation nationaliste de l'État, était déjà pleinement explicitée. Autrement dit, le rapport Tremblay aura contribué d'abord et avant tout à l'institutionnalisation du politique dans une perspective nationaliste dans un Canada français au seuil de sa métamorphose québécoise.

Certes, nous diront les sceptiques : mais le rapport Tremblay n'était-il pas porteur d'une représentation de la société difficilement compatible avec la reconstruction moderniste du nationalisme dans la dynamique de la Révolution tranquille ? Comme le rappelait Marc Chevrier, le rapport contenait une conception subsidiaire de l'État, faite pour empêcher pratiquement et conceptuellement le déploiement d'un étatisme à portée socialisante au Canada français, « le rapport livra l'une des justifications les plus sophistiquées du refus de l'étatisme dans l'histoire contemporaine du Québec⁸ ». Le rapport Tremblay formulait ainsi une « conception pluraliste de l'État », héritière du principe de subsidiarité qui est au centre de la philosophie politique catholique au xx^e siècle, à laquelle s'alimentait principalement la pensée canadienne-française.

La chose est d'autant plus perceptible pour peu qu'on analyse les propositions les plus concrètes du rapport : on l'a rappelé souvent, ce dernier réclamait pour la province de Québec le plein pouvoir sur les affaires sociales, et demandait conséquemment une mutation de la structure de taxation pour assurer aux provinces les ressources nécessaires à leurs fonctions, leurs missions. Il s'agissait ainsi de laisser au gouvernement central les impôts indirects et les impôts à portée économique et de laisser aux gouvernements provinciaux l'intégralité de l'impôt sur le revenu, l'impôt des compagnies et l'impôt sur les successions, un tel rééquilibrage des finances dans la fédération assurant au Québec une pleine maîtrise des affaires sociales considérées essentielles à la préservation de son identité nationale. Mais si le rapport Tremblay réclamait une telle autonomie fiscale et sociale, c'était surtout pour abriter le communautarisme canadien-français d'un mouvement d'étatisation généralisée des rapports sociaux qui détruirait ce qui le distinguerait pour le mieux de son environnement nord-américain. Le pouvoir fédéral s'investissant de plus en plus d'un certain progressisme ouvert à l'absorption du social par l'étatique, les auteurs du rapport, attachés au fédéralisme social et à la prédominance des corps intermédiaires dans la mise en scène de la vie collective, désiraient

empêcher finalement la désintégration du Québec traditionnel dans une modernisation unitaire du Canada. C'est pour assurer la préservation historique d'une société qui assumait sa dissidence au moins partielle avec la modernité que le rapport réclamait un traitement différencié pour le Québec dans une fédération où le gouvernement central, par-delà la question de la nature de ses intentions, ne pouvait « faire autrement que de s'inspirer de la mentalité, des besoins et de la philosophie de la vie de la majorité anglo-protestante⁹ ». C'est en restaurant ses prérogatives constitutionnelles que le pouvoir québécois pourrait préserver la différence canadienne-française en l'articulant dans un cadre institutionnel complet propre à assurer son épanouissement. Ce qui serait d'ailleurs la condition impérieuse du maintien d'une fédération qui se présentait encore comme une formule supérieure pour contenir la dérive étatiste attribuée au modèle plus classique de l'État nation soutenu par le principe des nationalités.

UNE CONTINUITÉ NATIONALE

Certes, rien ici n'est faux. C'est effectivement au nom d'une défense « communautarienne » du Canada français que les auteurs du rapport invitaient le pouvoir provincial à approfondir l'autonomie du Québec. Pourtant, du point de vue d'une histoire conceptuelle du politique, tel que nous suggérait récemment de la pratiquer Joseph Yvon Thériault, ce n'est pas le contenu de l'identité nationale à défendre qu'il faut considérer¹⁰, mais bien plutôt, l'articulation désormais nécessaire, d'un point de vue officiel, entre le particularisme national canadien-français et l'État québécois, appelé à l'institutionnaliser politiquement. D'un point de vue d'une histoire de la continuité nationale québécoise, Thériault dirait, de « l'intentionnalité francophone au Québec », cette reconnaissance institutionnelle d'une mission historique confiée à l'État dans la défense et la promotion de la nation francophone apparaît comme un moment déterminant qui dépasse la question des contenus à instituer, ce que reconnaissait d'ailleurs François-Albert Angers, pourtant héritier déclaré du nationalisme traditionaliste.

C'est la notion d'un *pouvoir québécois* qui s'investit désormais, ne serait-ce que partiellement, comme principe fondateur de la collectivité. Quelle que soit la représentation particulière de la nation qui circulera dans l'espace public, le pouvoir politique fondera désormais sa légitimité non plus seulement sur une représentation constitutionnelle du Canada, mais sur un point de vue nationaliste, la question nationale ne s'épuisant plus désormais dans la seule question constitutionnelle. De fait, l'appel au respect intégral de la constitution de 1867 correspondait pratiquement à la formulation d'une vision

authentiquement canadienne-française de la fédération, la pensée collective héritant encore à ce moment de la thèse des deux peuples fondateurs. En assurant la mise en scène de ce Québec national dans les paramètres d'une communauté politique prenant au moins partiellement l'apparence d'un État, les nationalistes parvenaient à crédibiliser leur alternative au conservatisme duplessiste – qui était néanmoins porté lui-même par une dynamique de nationalisation de la politique québécoise, se révélant dans le décrochage de l'Union nationale par rapport à la structure partisane du Canada – et au fédéralisme bonnetentiste promoteur de l'intégration lucide en donnant à l'idéal d'un État français la légitimité historique nécessaire à son déploiement.

CONCLUSION

Sans le rapport Tremblay, la Révolution tranquille aurait évidemment eu lieu, et l'État québécois se serait probablement construit. Qu'il y ait eu une poussée modernisatrice dans le Québec des années 1950 n'est plus à prouver. En fait, l'historiographie révisionniste, dans l'apport partiel mais réel qu'elle aura amené à la compréhension du Québec contemporain, aura au moins relativisé cette idée d'une grande noirceur antimoderne. Mais sans le rapport Tremblay, il n'est pas certain que la modernisation *nationaliste* de la société québécoise aurait eu lieu. Non pas que le programme social du nationalisme ait survécu au passage d'une époque à l'autre. Mais le nationalisme comme forme idéologique et politique s'est progressivement imposé comme cadre structurant de la communauté politique québécoise, malgré le désinvestissement de ses contenus les plus traditionnels, nous dirions aussi les plus déphasés. Comme le disait d'une saisissante formule François-Albert Angers, si les cité-libristes ont imposé leur point de vue socialement avec la Révolution tranquille, *l'Action nationale* a néanmoins gagné sur le plan national.

Certes, le nationalisme progressera encore dans sa politisation, dans sa conceptualisation et son institutionnalisation. Ce qui distinguera finalement le rapport Tremblay de la prochaine pensée nationaliste, préparée depuis le début des années 1950 au département d'histoire de l'Université de Montréal, c'est que cette dernière ne fera plus dépendre sa défense de la pleine autonomie québécoise de certaines valeurs sociales qui différencieraient pour son bien la société québécoise dans l'ensemble canadien. L'autonomie ne sera plus recherchée sur un mode conditionnel, l'autonomie pour ci, l'autonomie pour ça, mais plutôt comme manifestation institutionnelle et politique d'un plein « agir par-soi » désirable pour lui-même. Le néo-nationalisme se distinguera justement par sa dimension hautement politique, par son appel à un dépassement d'un certain culturalisme compensatoire que dénonçait déjà

Michel Brunet dans des pages demeurées plus actuelles qu'on ne le reconnaît sur la pauvreté historique de la pensée canadienne-française¹¹.

Ce culturalisme dépolitisant la communauté nationale en n'envisageant son autonomie qu'au nom de la préservation d'une certaine éthique particulière – autrement dit, cette inféodation du politique au culturel – a peut-être resurgi dans la pensée québécoise contemporaine, qui assume de moins en moins l'appel à l'autonomie pour elle-même en revendiquant plutôt une restauration d'un fédéralisme équitable dans l'allocation des ressources collectives, comme c'est le cas lorsque les souverainistes eux-mêmes plaident pour une résolution du déséquilibre fiscal en claironnant l'existence d'une vision spécifiquement québécoise dans la gestion des politiques sociales. D'une certaine manière, le Québec assume les conséquences de ses deux défaites référendaires en renouant avec certaines tares culturelles qu'il pensait avoir dépassées dans la poursuite de sa pleine existence politique. N'est-ce pas la logique portée par le rapport Tremblay qui se réactualise lorsque les défenseurs du Québec revendiquent désormais l'autonomie québécoise pour assurer la préservation de son progressisme? Comme quoi l'appareillage conceptuel d'un Québec contemporain qui ne parvient pas à reprendre sérieusement sa lutte pour l'indépendance risque bien d'en revenir malgré lui à ce qui n'apparaissait encore hier qu'à la manière d'une étape nécessaire mais incomplète dans le nationalisme québécois. Plus qu'un passé, le rapport Tremblay a peut-être encore, hélas, un avenir.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Marc Chevrier, « La conception pluraliste et subsidiaire et l'État dans le rapport Tremblay de 1956 : entre l'utopie et la clairvoyance », *Les cahiers d'histoire du Québec au vingtième siècle*, n° 2, été 1994, p. 47 ; « Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français », *Les Cahiers des dix*, n° 50, 1995, p. 255-294.
2. Dans un essai qui prend la forme d'un dernier témoignage sur la société canadienne-française, Marcel de Corte proposait une image à la fois belle, émouvante et déphasée de ce qu'elle avait pu représenter à l'échelle de la civilisation occidentale. Marcel de Corte, *J'aime le Canada français*, Les Presses de l'Université Laval, 1960, 74 p.
3. Cité par Michèle Jean et René Durocher, « Duplessis et la Commission Royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, décembre 1971, p. 360.
4. *Ibid.*, p. 360 et 359.
5. *Ibid.*, p. 360 et 358.

6. Gouvernement du Québec, *Les positions traditionnelles du Québec sur le partage des pouvoirs (1900-1976)*, 1978, 120 p.
7. Entretien avec François-Albert Angers, « Oublier l'histoire et mettre en cause l'identité nationale, c'est courir à sa perte », *Les Cahiers d'histoire du Québec au vingtième siècle*, n° 5, printemps 1996, p. 60. Jean-Philippe Warren, *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Boréal, 2003, 447 p.
8. Marc Chevrier, *op. cit.*, p. 47.
9. Cité par Michèle Jean et René Durocher, « Duplessis et la Commission Royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, décembre 1971, p. 360 et 358.
10. L'identité nationale est difficilement saisissable dans son contenu particulier, on peut difficilement la fixer, ce qui compte d'abord et avant tout, c'est sa capacité à générer un pouvoir collectif nécessaire à l'établissement d'une frontière déterminant une communauté historique appelée à se constituer politiquement, et dépositaire, pour cela, d'une certaine souveraineté. Sur cette question, Christian Dufour, *Le défi québécois*, Montréal, L'Hexagone, 1989.
11. Michel Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1956, p. 113-166.